

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> 06/12/2024</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 06/12/2024</p> <p><b>Nbre de conseillers :</b></p> <p><b>En exercice :</b> 14</p> <p>Présents : 8</p> <p><b>Votants :</b> 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.</p>
--	--

**Absents excusés :**

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mme Sylvie COUPE  
Mr Christian LAN

**Absents :**

Mr Patrick DEMARQUET  
Mr Boris BOYAVAL

N°140- 2024

**Validation du devis LAMBERT pour la Résidence du Clos Coris**

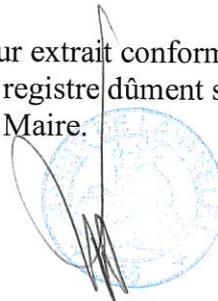
Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAMBERT pour l'aménagement paysager de la Résidence du Clos Coris.

L'entreprise LAMBERT propose un devis de 1 970.00 € HT dans le cadre de l'aménagement de la Résidence du Clos Coris.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise LAMBERT pour l'aménagement paysager de la Résidence du Clos Coris. Cette dépense sera imputée à l'opération 104 « Clos Coris ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le